

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 08/12/2016
Reference: BEUC-PR-2016-022

Bonne initiative : l'UE fait pression sur sept pays impliqués dans l'affaire Volkswagen

La Commission européenne a annoncé aujourd'hui qu'elle allait engager des procédures d'infraction contre sept Etats membres pour leur (non) gestion du scandale des moteurs truqués¹. Les pays dans le viseur de la Commission ont soit échoué à adopter des sanctions contre des fabricants automobiles qui ne respectent pas les limites d'émissions polluantes, soit ne les ont pas appliquées à l'encontre des constructeurs reconnus coupables d'avoir transgressé ces normes d'émissions.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC), a commenté :

« Cette initiative de la Commission est une bonne nouvelle pour les consommateurs. C'est une lourde réprimande contre l'Allemagne et les autres pays pour leur inaction. L'échec de ces pays à agir contre les fabricants fraudeurs démontre que la réponse au scandale a été à sens unique. C'est l'industrie automobile qui a été protégée, au détriment des consommateurs.

« La Commission est catégorique : Volkswagen a enfreint la loi en utilisant des dispositifs de manipulation. Il faut maintenant infliger une amende à Volkswagen et aux autres constructeurs automobiles pour leur infraction aux normes d'émissions et pour leur attitude irresponsable en matière de santé publique.

« Il faut aller encore plus loin. Ces pratiques illégales et cette conduite inacceptable ont porté préjudice aux consommateurs. Nous attendons des constructeurs automobiles qu'ils indemnisent les consommateurs pour les dommages qu'ils ont subis. »

FIN

¹ Allemagne, Espagne, Grèce, Lituanie, Luxembourg, République tchèque, Royaume-Uni.